ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ D'UN CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

Sud Presse*, Mer. 16 déc. 2020, Page 16

Les militaires ne devront plus payer de surprime pour couvrir les risques

Jusqu'à présent, les militaires devaient payer des surprimes à leur compagnie d'assurances lorsqu'ils partaient en mission à l'étranger. La somme couvrait le risque accru. C'est à ce prix que l'assureur acceptait d'intervenir si le pire arrivait et qu'il fallait s'acquitter du solde restant dû de leur prêt hypothécaire.

Cela va changer à partir du 1er juillet 2021. À la suite d'une convention signée entre la Défense et Assuralia, les organismes assureurs membres de l'organisation professionnelle ne pourront plus exiger de telles surprimes au personnel. C'est l'employeur, l'armée donc, qui couvrira le montant de l'assurance en cas de décès dans l'exercice de la fonction.

AUSSI LES EXERCICES À RISQUE

On parle ici de risque de guerre lors d'opérations en Belgique tel que Vigilant Guardian et à l'étranger, mais aussi d'activités à risque menées dans le cadre d'exercices ou de la formation. Sont concernés : le saut en parachute, la plongée sous-marine, la manipulation d'explosifs et d'armes à feu, les sports de combat et les activités d'escalade. La nouvelle règle englobe aussi les accidents aéronautiques militaires.

Mieux soutenus ! © Belga

En contrepartie, les assureurs paieront le montant restant dû dans les autres cas de décès dans l'exercice de la fonction, « ce qui finalement met fin à l'incertitude concernant la couverture des contrats assurance solde restant dû » se réjouissent les deux parties.

« C'est une grande avancée pour le personnel militaire qui est une de mes préoccupations majeures pour cette législature. Ces dernières semaines, j'ai pu donner l'impulsion nécessaire à l'aboutissement de ce projet de convention avec Assuralia. Le personnel de la Défense sert notre pays à tout moment. Il est donc naturel que le personnel et leur famille soient soutenus en cas d'événements tragiques comme un décès », a souligné la ministre de la Défense, Ludivine Dedonder lors de la signature de la convention.

Y.H.